



DECLARATION DE SANTIAGO

Au premier Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté des Etats Latino-Américains et Caribéens (CELAC) et de l'Union européenne (UE)

Les organisations signataires, ONGs, mouvements sociaux, associations et réseaux de la société civile européenne et latino-américaine appellent le premier Sommet des Chefs d'Etat de la CELAC et de l'UE à changer de cap, s'orientant vers une intégration équitable de nos peuples par la voie d'une plus grande justice et égalité sociale, d'une démocratie plus solide et participative, d'un respect intégral des Droits Humains, de la préservation de l'environnement et d'un usage durable de notre biodiversité.

En ce moment critique de l'histoire de nos continents, nous constatons que les solutions proposées par le marché, et mises en œuvre, visent à protéger uniquement les intérêts des grands capitaux. Nous constatons en même temps que nos peuples réagissent, protestent et proposent. En particulier, les personnes les plus affectées comme les femmes, les jeunes, les enfants, les communautés afro-descendantes, le monde de la diversité sexuelle, les étudiants, travailleurs, chômeurs, personnes déplacées, les peuples indigènes, les migrants et personnes handicapées se mobilisent en vue d'approfondir leurs demandes et de générer des solutions alternatives et créatives. Tandis que les peuples d'Europe résistent aux tentatives de leur faire payer injustement les coûts de la dépression économique, en Amérique latine, les victimes du modèle néolibéral et des processus de marchandisation des biens publics, se révoltent contre les privilèges concédés au système financier qui sont à la base de la crise actuelle. Nous faisons un

appel pour que ces voix soient entendues et prises en compte par les gouvernements dans le cadre des décisions politiques et économiques urgentes qu'il y a lieu de prendre face à l'aggravation de l'actuelle crise systémique. A partir de cette convictions, nous demandons de :

1. Formuler une nouvelle architecture financière mondiale qui garantisse les droits:

1.1 Promouvoir tant en Europe qu'en Amérique Latine, un débat y un processus d'audit citoyen sur la dette publique; renégocier ses termes et conditions; suspendre les paiements jusqu'au retour de la croissance et de l'emploi ainsi que la réactivation de l'économie.

Instaurer une taxe sur les transactions financières internationales que freine la spéculation et dont le fruit s'oriente vers la promotion du développement durable et le colmatage des énormes brèches économiques qui caractérisent l'actuel ordre mondial

1.2 Légiférer nationalement et internationalement pour l'interdiction totale des paradis fiscaux et des produits financiers dérivés à fins spéculatives. Interdire aux banques et aux institutions financières d'avoir des succursales dans les centres financiers off-shore. (OFCs). Combattre le secret bancaire et l'évasion de capitaux. Séparer de façon claire et immédiate les banques d'investissement et d'épargne.

1.3 Donner priorité en Amérique Latine à la construction d'institutions financières régionales. Le Conseil des Ministres de l'économie des pays fondateurs de la Banque du Sud doivent consolider la participation de la société civile de la région dans cet espace.

1.4 Renforcer le multilatéralisme et démocratiser les Nations Unies, intégrant en leur sein toutes les organisations multilatérales mondiales en vue de bâtir un système d'institutions internationales démocratique, cohérent, responsable et efficace.

2. Donner de la cohérence aux modèles d'investissement avec les objectifs du développement durable et le renforcement des droits de l'homme et de la démocratie.

2.1 Renforcer les capacités des États en matière de réglementation des investissements étrangers, en assurant leur pleine souveraineté alimentaire et énergétique. Renforcer les autorités nationales et internationales dans leur gestion de l'environnement, afin qu'elles deviennent un contrepoids efficace face aux organes responsables de la promotion des investissements et aient des capacités réelles politiques, budgétaires et de réglementation, pour protéger l'environnement et les ressources naturelles renouvelables.

2.2 Repenser ce qui est appelé la «Facilité d'investissement en Amérique latine» (LAIF) y compris les mécanismes de participation de la société civile. Y intégrer des normes d'évaluation des investissements qui assurent la protection environnementale et du travail ainsi que la transparence de l'information.

2.3 Incorporer des mécanismes préalables de zonage écologique et économique, d'organisation et de gestion des territoires ; examiner les normes et les mécanismes d'évaluation de l'impact environnemental et social des investissements, afin de permettre un contrôle social sur leurs effets potentiels en matière de biodiversité et d'environnement,

les réseaux de transport et d'énergie, ainsi que sur les populations locales concernées.

2.4 Renforcer les capacités des gouvernements sous-nationaux à participer aux décisions sur les grands projets et investissements qui ont un impact sur leurs territoires et leurs populations.

2.5 Veiller à ce que l'obligation de l'UE d'assurer la cohérence entre les politiques de l'UE et les objectifs du développement (cohérence des politiques pour le développement - CPD) s'applique à toutes les politiques et accords qui peuvent avoir une influence sur le développement des pays d'Amérique latine, en particulier en matière d'agriculture, de commerce et d'énergie.

2.6 Respecter strictement la Convention 169 de l'OIT sur les peuples indigènes et tribaux dans les pays indépendants, et l'étendre aux populations d'origine africaine et autres personnes concernées en assurant l'inclusion de leurs droits ancestraux et collectifs. Intégrer des mécanismes de consultation assurant le consentement préalable, libre et informé des peuples autochtones ainsi que des mécanismes supplémentaires de consultation et consentement assurant que toutes les populations locales seront impliquées dans les décisions concernant les investissements importants relatifs aux infrastructures, à l'énergie et aux industries extractives.

2.7 Assurer l'accès à l'eau comme un bien commun et droit humain fondamental, en établissant des règles explicites qui empêchent sa privatisation et sa marchandisation.

2.8 Substituer le modèle extractiviste en Amérique latine, par des processus de diversification et d'intégration régionale qui visent à contenir la re-primarisation des économies et la dépendance actuelle vis-à-vis de l'exportation de produits de base vers les espaces extra régionaux.

2.9 Promouvoir une transition concertée vers une matrice énergétique moins dépendante des combustibles fossiles, en soutenant des stratégies de développement d'alternatives

durables et propres provenant des populations et Etats de la région.

2.10 Renégocier les accords d'association entre l'Union européenne et les pays d'Amérique latine et des Caraïbes et arrêter ceux qui sont en processus de ratification. Rejeter les pressions exercées sur certains pays pour la reprise des négociations (l'Équateur et Mercosur). Ouvrir la voie à des accords dans un nouveau cadre d'équité, qui regroupent les aspirations des peuples de nos continents et de leurs organisations, en assurant leur participation pleine et obligatoire.

2.11 Initier un dialogue structuré sur l'impact des politiques de criminalisation de la production, du transport, du commerce et de la consommation de drogues, dans la perspective de reconnaître les graves dégâts collatéraux résultant des politiques actuelles de contrôle policier et militaire.

2.12 Mettre la politique migratoire en adéquation avec les normes du droit international humanitaire, en assurant dans ce cadre une ample transparence et capacité de contrôle par la société civile bi-régionale. Abroger la « directive retour » de l'Europe. Fermer les centres de détention pour étrangers puisque la migration irrégulière ne peut conduire à l'emprisonnement. Assurer des soins médicaux, pharmaceutiques et socio-sanitaires aux migrants, indépendamment de leur situation administrative.

3. Renforcer et démocratiser le dialogue politique entre les deux régions, en intégrant de manière active la société civile.

3.1 Mettre en place des mécanismes d'évaluation et de veille continus, publics, participatifs et obligatoires pour tous les accords bilatéraux, en particulier pour les partenariats stratégiques existant avec le Brésil et le Mexique.

3.2 Soumettre à référendum contraignant tous les nouveaux traités internationaux et accords d'importance à être adoptés dans le cadre de ce dialogue bi-régional.

3.3 Institutionnaliser des mécanismes de participation des acteurs sociaux tant dans le cadre de la CELAC comme au sein d'autres mécanismes d'intégration régionale latino-américaine et ouvrir les espaces de consultation avec la société civile en Europe.

3.4 Exiger un remaniement institutionnel complet de la Fondation UE-ALC. La société civile n'a pas été consultée lors de la conception de cette organisation et jusqu'à présent, il n'y a aucune forme de participation sociale dans sa gouvernance. C'est à cette seule condition qu'elle aura la légitimité, la compétence et les capacités nécessaires pour faciliter la participation active et permanente de la société civile des deux régions.

3.5. Elargir l'espace et les instances permettant la participation politique de la société civile. Ils doivent être guidés par des standards minimums décidés par la société civile, garantissant des cadres légaux pour sa participation réelle et le dialogue avec les gouvernements et les autres secteurs. Ces standards doivent en particulier : garantir le droit d'association et d'expression de la société civile et mettre fin à la criminalisation de la protestation sociale tant en Amérique latine qu'en Europe.

3.6. Adopter des mesure intégrées s'inscrivant dans un plan d'action pour garantir l'égalité de genre, l'émancipation des femmes et l'éradication de tout type de violence à leur encontre, dont le « féminicide ». Pour cela, il est nécessaire de respecter et d'appliquer de manière stricte la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), la Convention interaméricaine pour prévenir, sanctionner et éliminer la violence à l'égard des femmes (Convention Belén do Para) et la Convention européenne sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes.

3.7. Garantir la protection intégrale des droits de l'enfant, des filles et des adolescentes, tant dans les communautés rurales qu'urbaines, promouvant un cadre institutionnel qui permette une défense spécifique de leurs droits.

4. Réformer la coopération au développement en garantissant sa réciprocité, sa stabilité et prévisibilité.

4.1. Garantir que les futures priorités de la coopération au développement se basent sur les propositions des citoyens organisés en Amérique latine et en Europe. Evaluer l'efficacité des actions de coopération compte tenu des ressources transférées aux gouvernements nationaux et sous-nationaux, en intégrant des mécanismes de redevabilité et de participation de la société civile. En particulier, il faut séparer la coopération au développement de mécanismes qui entraînent une augmentation de la dette publique.

4.2. A propos des politiques de différenciation et en faveur de la cohérence des politiques pour le développement, il faut veiller à :

- réviser les critères de différenciation qui excluent les pays à revenus intermédiaires de l'accès aux ressources financières de la coopération

- proposer, en se concertant avec ces pays, de nouvelles formes de financement contribuant à répondre à leurs défis en matière d'inégalités et de consolidation démocratique

- explorer des pratiques de coopération triangulaire entre l'UE et les pays de la CELAC (Communauté des Etats latino-américains et des Caraïbes)

- définir de façon participative et négociée les finalités et objectifs de la coopération au développement de l'UE

- garantir que cette politique ne soit pas affectée négativement par les autres politiques (respect du principe de cohérence des politiques pour le développement), comme l'impose le Traité de Lisbonne.

4.3. Promouvoir des garanties pour que les instances nationales, régionales et mondiales soient inclusives, représentatives et actives et pour qu'elles promeuvent :

- l'efficacité du développement des organisations de la société civile (OSC)

- la mise en œuvre des principes d'Istanbul pour l'efficacité des OSC

- un environnement favorable pour la société civile, conformément au cadre international pour l'efficacité du développement des OSC.

Les organisations de la société civile européenne, latino-américaine et des Caraïbes considèrent que, maintenant plus que jamais, face à l'urgence de ce contexte historique, la voix des peuples doit être écoutée et prise en compte au plus vite, de façon active. Celle-ci constitue une garantie indispensable pour assurer la légitimité sociale et la gouvernance démocratique, à l'heure où il faut faire face avec détermination à la crise systémique mondiale que nos continents traversent.

MESA de Articulación de las redes y plataformas latinoamericanas y caribeñas de ONGs dont les membres sont

- ABONG- Asociación Brasileña de Organismos No Gubernamentales.
- ACCIÓN- Asociación Chilena de Organismos No Gubernamentales.
- ALOP- Asociación Latinoamericana de Organizaciones de Promoción al Desarrollo
- AMARC- Asociación Mundial de Radios Comunitarias ALC

- ANC- Asociación Nacional de Centros de Investigación, Promoción Social y Desarrollo, Perú.
- ANONG- Asociación Nacional de Organizaciones No Gubernamentales Orientadas al Desarrollo, Uruguay.
- Articulación Feminista Marcosur.
- ADOC- Alianza Democrática de Organizaciones Civiles, México
- CEAAL- Consejo de Educación Popular de América Latina y el Caribe.
- CCONG Confederación Colombiana de Organizaciones No Gubernamentales.
- Convergencia de Organismos Civiles, México.
- COONGCOP- Coordinación de ONG y Cooperativas Guatemala.
- Encuentro, Argentina.
- Latindadd- Red Latinoamericana sobre Deuda, Desarrollo y Derechos.
- PIDHDD- Plataforma Interamericana de Derechos Humanos, Democracia y Desarrollo.
- Pojoaju- Asociación de Organismos No Gubernamentales de Paraguay.
- Propuesta Ciudadana, Perú.
- Sinergia, Venezuela.
- UNITAS- Unión Nacional de Instituciones para el Trabajo de Acción Social Bolivia

CONCORD - Confédération européenne des ONGs d'urgence et de développement dont les membres sont :

Plates-formes nationales d'ONGs

- Allemagne (VENRO)
- Autriche (Globale Verantwortung),
- Belgique (Belgian Platform of CONCORD:CNCD-11.11.11/ACODEV/11 11 11/NGO FEDERATIE)
- Bulgarie (BPID),
- Chypre(CYINDEP),
- Danemark (CONCORD Denmark),
- Espagne (CoNGdE),
- Estonie (AKÜ),
- Finlande (Kehys ry),
- France (Coordination SUD),
- Grande-Bretagne (BOND)
- Grece (Hellenic Platform For Development),
- Hongrie (HAND),
- Irlande (Dóchas),
- Italie (ONG italiane),
- Lettonie (Lapas),
- Lituanie (LU),

- Luxembourg (Cercle),
- Malte (SKOP),
- Pays-Bas (Partos),
- Pologne (Grupa Zagranica),
- Roumanie (FOND),
- Portugal (Platforma ONGD),
- République Tchèque (FoRS),
- Slovaquie (MVRO),
- Slovenie (SLOGA),
- Suède (CONCORD Sverige),

Réseaux

- ActionAid International,
- ADRA,
- ALDA (member associé),
- Aprodev,
- CARE,
- Caritas Europe,
- CBM International,
- CIDSE,
- EU-CORD,
- Eurostep ,
- Handicap International,
- IPPF European Network,
- Islamic Relief Worldwide,
- Oxfam International,
- Plan Europe,
- Save the Children,
- Solidar,
- F.I. Terre des Hommes,
- WorldVision,
- World Wide Fund for Nature (membre associé).

Santiago, Chili, 27 - 28 Septembre 2012

